

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2025

N°2025/149C

RAPPORTEUR : Bernard HOGUET

CYCLE DE L'EAU

Régie d'Eau potable de Fécamp
Régie d'Assainissement collectif de
Fécamp
Examen des rapports annuels
sur le prix
et la qualité des services publics
de l'eau potable et de
l'assainissement
Exercice 2024

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Les dispositions de l'article L. 2224-5 sont également applicables aux services publics de l'assainissement.

La note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention est jointe à ce rapport.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communautaire, émet un avis favorable sur les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de Fécamp, de l'année 2024.

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 50 (11 pouvoirs)

Vote pour : 47

Vote contre : 3

(M. LECLERC et M. LOUISET avec le pouvoir de M. BOSKOS)

Abstention :

*Fait et délibéré à Fécamp,
les jour, mois et an sus indiqués.*

Pour extrait certifié conforme,

*Le Président,
Laurent VASSET*

